



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018*

**N°2018/010 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DANS LE CADRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ACCÈS SÉCURISÉ À L'ÉCOLE
JACQUES- PRÉVERT PLACE DU 19 MARS 1962**

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 mars 2018.

Etaient présents : 20

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 3

Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Michel EBERHART, Monsieur Emmanuel FONKING à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Madame BOURGUIGNON

Absents excusés : 4

Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Urbanisme/VRD/ Développement durable du 14 mars 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20180323-2018-010DEL-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de construction d'un cheminement sécurisé pour accéder à l'école Jacques-Prévert, pour un montant de 29 900,22 euros HT.

APPROUVE la demande de subvention au Conseil Départemental sur les fonds du produit des amendes de police.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

